



**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 MARS 2018  
COMPTE RENDU**

Nombre de membres en exercice : 15  
Date de la convocation : 16 mars 2018

Le 22 mars deux mil dix-huit, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de LE BOULAY s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Madame Stéphanie WERTHEIMER, Maire.

Etaient présents : Mmes WERTHEIMER Stéphanie, BORDE Mylène, BOUHOURS Véronique, OUDIN Muriel, RENARD Martine, M. BEGEY Stéphane, GARET Christian, GASCHET Jean-Pierre, JOUANNEAU Jacky, QUID'BEUF Marc, TERCINET Fabrice.

Absents excusés : M. MICHENEAU Christian donne pouvoir à M. JOUANNEAU Jacky, M Christophe ROUSSEAU donne pouvoir à M. BRUNEAU Jean-Luc.

Absent : M. PRIMAULT Stéphane.

M Fabrice TERCINET a été nommé secrétaire de séance.  
Monsieur Cyril REBILLARD, secrétaire de mairie, est auxiliaire de séance.

**Prochain Conseil Municipal** : mardi 24 avril 2018

**Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal du 22 février 2018**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de valider le procès-verbal du 22 février. Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 22 février 2018.

**Décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L. 2221-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

22/02/2018	Engagement SARL PROUST pose d'un lavabo à l'école	766,80 €
22/02/2018	Engagement ETS MUSSET révision tracteur tondeuse	144,76 €
22/02/2018	Engagement GARAGE DE LA GLAISE changement courroie trafic	390,64 €
26/02/2018	Engagement INTERMARCHE produits d'entretien	120,00 €
26/02/2018	Engagement MAJUSCULES fournitures scolaires	161,74 €
27/02/2018	Décision 2018-002 demande subvention pour city stade	
05/03/2018	Engagement ETIENNE Bernard réfection salle école	2 138,35 €
12/03/2018	Engagement LA POSTE timbres	402,00 €
15/03/2018	Engagement SARL AAC COUVERTURE réparation toiture logement	240,00 €
16/03/2018	Engagement INTERMARCHE jouet pour garderie	60,00 €
20/03/2018	Engagement BRICOMARCHE treuil et câble silo bois	360,00 €

### **Sport : Convention avec les associations Abon's Tours et Team Renaudin**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dimanche 15 avril 2018 aura lieu le trail Le Dé-Boulay et que le dimanche 29 avril 2018 aura lieu la course cycliste le Boulay-Bel Air. La commune est partenaire de ces deux manifestations. Une convention doit donc être signée avec chacune des associations. Madame le Maire, après avoir fait lecture des deux conventions, demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention avec l'association Abon's Tours. Le Conseil Municipal donne son autorisation à l'unanimité. Madame le Maire demande ensuite au Conseil de l'autoriser à signer la convention avec Team Renaudin. Le Conseil Municipal donne son autorisation à l'unanimité.

### **Politique territoriale : Avis sur le Schéma de Cohérence Territorial des Communautés de l'Amboisie, du Blérois et du Castelrenaudais (SCOTC ABC)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la dernière version du SCOT ABC avait été soumise aux diverses personnes publiques de décembre 2016 à mars 2017 et qu'il y avait eu de nombreuses remarques. Le projet initial a donc été complété. Le 8 janvier dernier, le syndicat mixte des communautés de l'Amboisie, du Blérois et du Castelrenaudais a arrêté un nouveau projet de son Schéma de Cohérence Territoriale. Conformément à l'article R 143-4 du code de l'urbanisme, le conseil municipal a 3 mois, après transmission du projet (23 janvier 2018), pour se prononcer. Faute de quoi, l'avis sera réputé favorable.

Ce document aborde les thèmes suivants :

- Positionnement du territoire
- Qualités environnementale et patrimoniale
- Développement et renouveau urbain
- Développement économique
- Infrastructure de transports et déplacements

Le document propose, voire impose, des règles en se basant sur divers documents existants (Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux Loire-Bretagne ou Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires...) afin d'avoir une vision de ce que sera le territoire à l'horizon 2030. Il propose donc certains scénarios de développement, fondés sur des niveaux de croissance démographique différents, sur une volonté de contrôler l'impact sur les milieux naturel et agricole, etc....

Faisant un constat de l'évolution du territoire sur plusieurs années précédentes, le SCOT ABC propose une alternative face à la métropole Tours-Val de Loire très urbanisée en jouant un rôle de bassin de vie dans le milieu naturel en trois pôles urbains (Amboise, Bléré, Château-Renault) autour desquels gravitent de petites communes rurales.

Le Schéma préconise donc un développement raisonné jusqu'à 2030 en préconisant :

- D'éviter la consommation de terres agricoles ou naturelles pour son développement
- De développer les trames verte et bleue permettant à la faune et la flore de circuler mais aussi en mettant en valeur le patrimoine naturel et en développant le tourisme
- De développer le logement en utilisant les dents creuses, en travaillant sur les logements vacants et en densifiant les zones urbaines et les bourgs
- De développer les zones industrielles et d'activités actuelles : terrains disponibles, locaux vides
- De développer l'offre de transport et les différentes modalités de transport (car, train, covoiturage,..)

Les préconisations du SCOT ABC vont être utilisées et imposées pour l'élaboration des PLUi et notamment celui du Castelrenaudais dont la première phase vient de commencer. Il est donc nécessaire, pour l'avenir de notre commune, de nous positionner sur ce document et d'émettre un avis avec ou sans réserve.

Madame le Maire rappelle que dans la délibération du 27 février 2017, il avait été émis un avis favorable avec les réserves suivantes :

- Que le plafond de 450 ha - prenant en compte l'ensemble des urbanisations, quelle que soit la destination (habitat, commerces, équipements, activités économiques, espace public...) soit maintenu pour l'ensemble du SCOT ABC. Ceci dans le but de conforter la dynamique économique sur le territoire, créant ainsi un pôle d'équilibre avec la métropole tourangelle.
- Que les objectifs de consommation du foncier et de création de logement soient calculés à partir de leur niveau en 2017 (année de référence), pour le SCOT approuvé en 2017. Ceci afin de permettre l'accueil de la population en faveur de la dynamique de nos bourgs et par répercussion de notre école.
- Le caractère rural de notre village, en ne dépassant pas le seuil de 16 maisons par hectare.

Les réserves ayant été levées par la nouvelle version, Madame le Maire propose un avis favorable pour la version du 8 janvier 2018. Le Conseil Municipal vote à la majorité (13 Pour – 1 Abstention)

#### **Occupation du domaine public : Tarif emplacement taxi année 2018**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la société Taxi Giraud a vendu son exploitation à la SARL Ambulances Naze-Breton en janvier 2018. Un arrêté a été pris afin que la société cédante puisse transmettre l'emplacement de taxi situé sur la commune de Le Boulay. Il appartient maintenant au Conseil municipal de fixer la redevance d'occupation de domaine public pour l'année 2018. Après s'être renseignée sur les tarifs pratiqués dans les communes du Castelrenaudais, Madame le Maire propose un tarif forfaitaire pour l'année 2018 de 200 euros. Le Conseil Municipal vote un tarif forfaitaire à 200 € pour l'année 2018 à la majorité (13 Pour – 1 Abstention)

#### **Finances Communales : Taxes locales année 2018**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'état 1259 nous a été transmis dernièrement et qu'il faut voter les taxes locales pour l'année 2018. Madame le Maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes pour l'année 2018 soit :

- taxe d'habitation à 11,80.
- taxe foncière sur les propriétés bâties à 13,81.
- taxe foncière sur les propriétés non bâties à 35,47.

Le Conseil Municipal vote le maintien des taux de taxes locales pour 2018 à l'unanimité.

#### **INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES**

- Taxes locales : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a la possibilité de voter une taxe sur les logements vacants. Celle-ci doit être votée avant le 1<sup>er</sup> octobre afin qu'elle soit applicable l'année suivante. Cette possibilité devra être discutée prochainement en Conseil Municipal et Madame le Maire souhaite que les membres du Conseil commencent à y réfléchir.
- Centre bourg : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, les grands axes du Projet centre bourg étant désormais définis, il est nécessaire de travailler sur un projet de plan afin de pouvoir travailler avec l'ADAC et lancer les prospections auprès de paysagistes et d'aménageurs pour avis avant de lancer l'opération. La commission se réunira en mairie les lundi 23 avril 2018 à 19 h. 30.

#### **Point sur les différentes activités du Conseil Municipal depuis le 22 février 2018**

- Impayés : une réflexion est faite sur la gestion des impayés de cantine et notamment l'accès au service.
- Plan de fleurissement : une amélioration est prévue pour le fleurissement de la commune; plusieurs endroits ont déjà été définis pour ajouter des pots colorés aux entrées du bourg. Un chantier participatif va être programmé pour créer des massifs à La Touche, en bas de la Vinetterie et à l'angle de la route de Monthodon.

- Association des Maires d'Indre-et-Loire : mise en place d'un club des femmes Maires et 1<sup>ère</sup> réunion avec le Préfète.
- Le Syndicat de la Brenne a été dissous pour créer le Syndicat Mixte de la Brenne. M.Motteau, président sortant du syndicat de La Brenne a été élu président du nouveau syndicat.
- Commission des Impôts Directs : les changements demandés l'an passé ont été pris en compte. Peu de modifications apportées cette année.
- Parcours Emploi Compétences (PEC) : c'est le nouveau nom des emplois aidés. Une différence majeure est constatée : l'aide de l'état est passée de 70% à 40%.
- Réforme de la taxe d'habitation : l'état compensera le manque d'entrées de ces taxes pour les communes par l'octroi de 2 150 000 d'euros à l'horizon 2020 pour le Castelrenaudais.
- Diagnostic Jeunesse : un projet d'harmonisation du fonctionnement des ALSH du territoire est en cours et les objectifs du projet éducatif local du Castelrenaudais ont été définis.
- Fond de Concours de la Communauté de Communes du Castelrenaudais : La Communauté de Communes du Castelrenaudais a proposé un fond de concours pour les projets de city stade ou d'équipements sportifs. Ce financement possible sera demandé pour le projet de city stade de Le Boulay et s'ajoutera ainsi aux deux financeurs potentiels (CNDS et Pays Loire Touraine) à qui des subventions ont déjà été demandées.
- PLUi : Il y a eu une réunion de présentation du bureau d'étude à la Communauté de Communes ce qui a permis d'expliquer ainsi la méthodologie. Le bureau d'étude viendra sur la commune le lundi 16 avril prochain afin de recueillir les éléments qui lui sont nécessaires.
- Trail le Dé-Boulay : les organisateurs remercient la commune pour sa participation et son efficacité. Ils saluent également l'engagement des administrés dans cette manifestation.
- SIAEP : La Nantaise des eaux a été reprise par Suez Eau France. Ce changement ne modifie pas les termes du contrat initial. 2 études sont en cours : un raccordement sur La Touche ainsi que l'augmentation de la capacité de la canalisation allant de la Vinetterie à la rue de l'Agriculture. Une unité de déférisation va être construite à la Brosquin.
- Eclairage public : pose de 2 lanternes supplémentaires à la Touche.
- Aujourd'hui, des agents de l'école étaient absents, répondant au mouvement de grève nationale. Le service aux enfants a été assuré dans sa totalité par les deux agents vacataires présents à l'école, Mme le Maire, l'adjointe aux affaires scolaires et deux conseillères municipales. Remerciements aux parents qui ont eu la possibilité de prendre en compte la situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures